Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Paris, le 26 janvier 2015

Affaire suivie par :
Magali COLLAS

Direction de l'Offre de soins et médico-sociale
Pôle Etablissements de santé
Département Pilotage financier des établissements de santé

Courriel : magali.collas@ars.sante.fr
Téléphone: 01 44 02 04 04

Note sur le projet de transformation du Service de Santé des Armées : La Plateforme Hospitalière Militaire Ile-de-France

Le service de santé des armées (SSA) s'est engagé dans un nouveau projet de service 2020, présenté officiellement le 25 novembre 2013. Ce projet stipule que la réorganisation du SSA doit passer par la construction d'un nouveau modèle qui doit être fondé sur plusieurs principes : le recentrage sur la mission opérationnelle, la poursuite de l'ouverture au service public de santé, le développement des coopérations internationales et interministérielles et la simplification des organisations.
A ce titre, le SSA a comme perspective de mettre en place 2 plateformes hospitalières militaires : l'une en région PACA, l'autre en Ile-de-France.
Pour la définition de la stratégie des hôpitaux d'instruction des armées (HIA) constituant la plateforme hospitalière militaire Ile-de-France, le SSA a engagé un travail de concertation avec l'ARSIF et l'APHP.

Suite à l'annonce du 15 octobre 2014 par le Ministre de la Défense, de la fermeture de l'HIA du Val-de-Grâce, le projet de la plateforme hospitalière Ile-de-France prend en compte le transfert des activités médicales sur les HIA Bégin à Saint-Mandé (94) et HIA Percy à Clamart (92). D'autres activités du Val-de-Grâce ne sont pas transférées sur les autres HIA de l'Ile-de-France et par conséquent arrêtées par le SSA.
Ainsi, le périmètre de la plateforme hospitalière militaire Ile-de-France (PHM-IF) prend en compte l'impact de la fermeture du Val-de-Grâce sur les HIA Bégin et Percy et la transformation des HIA Bégin et Percy en plateforme hospitalière militaire.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le SSA et l'ARSIF, sur la présentation du projet de transformation des HIA de la PHM-IF, sur le calendrier des transferts d'activités et les modalités d'organisation d'arrêt des activités du Val-de-Grâce.
De plus, une rencontre entre la DGOS, l'ARSIF, l'APHP et le SSA a eu lieu le 1er décembre 2014 sur la présentation de la PHM-IF.

Un accord-cadre de coopération SSA-APHP a été signé le 16 octobre 2014. Un autre accord-cadre sera signé entre le SSA et l'ARSIF dès que la répartition des activités de la PHM-IF sera validée.

35 rue de la Gare - Millénaire 2 – 75935 – Paris Cedex 19
Standard : 01 44 02 00
www.ars.iledefrance.sante.fr

Cette note a pour objectif de présenter les répartitions des spécialités au sein des HIA de la PHM-IF, le calendrier des transferts des activités du Val-de-Grâce vers Percy et Bégin et celui de l'arrêt des activités non transférées du Val-de-Grâce au sein de la PHM-IF. Elle synthétise également les différents échanges entre le SSA, l'ARSIF et l'APHP.
Les propositions de la transformation de la PHM-IF seront soumises à la validation lors du comité directeur du 30 janvier 2015, présidé par le Directeur central du SSA, le MGA Debonne. L'ARSIF est représentée dans ce comité directeur.

1. Présentation des transferts d'activités de l'HIA Val-de-Grâce

La répartition des activités de l'HIA du Val-de-Grâce proposée est la suivante :

HIA Bégin	HIA Percy	Cessation d'activité
- Urologie *(nvelle activité)* - Ophtalmologie *(nvelle activité)* - Oncologie médicale - Psychiatrie - Chirurgie viscérale - ORL - Endoscopie - Médecine interne - Consultations de néphrologie	- Neurochirurgie *(nvelle activité)* - Neurologie - Coronarographie / Angioplastie (*nvelle activité)* - Chirurgie vasculaire *(nvelle activité)* - Chirurgie viscérale - ORL - Endoscopie - Médecine interne	- Radiothérapie - Dialyse - Caisson hyperbare - Médecine nucléaire

Le transfert des fonctions support n'a pas été étudié à ce jour.

1.1. Modalités d'organisation des activités non transférées au sein de la PHM-IF

Des rencontres ont eu lieu entre le SSA et les référents thématiques de l'ARSIF afin de définir les modalités d'organisation de l'arrêt des activités.

L'activité de radiothérapie s'arrêtera le 30 juin 2015, en raison de départs de personnels.
A fin novembre 2014, la file active était de 400 patients dont 200 provenant de Paris.
La prise en charge de nouveaux traitements sera arrêtée en avril 2015. L'information des patients de la file active est organisée et anticipée. La continuité du suivi ambulatoire est facilitée par la poursuite d'activité de l'un des radiothérapeutes du Val-de-Grace dans l'un des centres de radiothérapie de la région.
Le principe retenu par l'ARSIF est que l'organisation de la prise en charge des patients de radiothérapie se fera sur les sites existants et qu'il n'y aura pas de création de nouveau centre.
Une évaluation des possibilités d'activités supplémentaires auprès des centres de radiothérapie de l'Ile-de-France a été effectuée par l'ARSIF. Ainsi, l'APHP va travailler sur ses amplitudes d'ouverture et pourrait prendre en charge 400 patients de plus. De plus, la clinique des Peupliers pourrait prendre en charge 300 patients de plus.
Ainsi, sur Paris et le Val-de-Marne, il y aurait peu d'impact sur les délais de traitement des patients suite à l'arrêt de la radiothérapie du Val-de-Grâce.
Des échanges ont eu lieu entre le Val-de-Grâce et le siège de l'APHP sur une possibilité d'occupation du service de radiothérapie du Val-de-grâce par l'HEGP pendant leur période de travaux afin d'éviter l'allongement des délais de traitement. Le SSA n'est pas opposé, un dossier est à construire notamment sur les plans juridique, organisationnel et financier.
Le point restant à traiter est l'hébergement du serveur contenant les données techniques.

L'activité de dialyse s'arrêtera le 30 octobre 2015, en raison d'un besoin de renouvellement de postes de dialyse.
Le principe retenu par l'ARSIF est une information aux patients sur les centres de dialyse existants aux alentours de leur domicile et sur les typologies de la prise en charge médicale. L'information des patients de la file active est organisée et anticipée. Des contacts ont été pris avec l'AURA et l'APHP. Un calendrier sera établi pour avril 2015 sur les souhaits des patients sur leur nouveau centre. Une réunion est programmée le 16 avril 2015 entre l'HIA du Val-de-Grâce, l'AURA, l'APHP et l'ARSIF afin d'étudier les souhaits des patients avec la disponibilité des centres « receveurs ».

L'activité du caisson hyperbare s'arrêtera le 15 juillet 2015, en raison du départ de la réanimation du Val-de-Grâce car les personnels de ces 2 services sont mutualisés.
Le caisson hyperbare de l'hôpital Raymond Poincaré pourrait prendre en charge certains patients du Val-de-Grâce mais pendant une durée limitée. **Les modalités d'organisation de l'arrêt de cette activité n'ont pas encore été totalement définies.**
Des discussions ont été engagées entre le SSA, l'hôpital Raymond Poincaré et l'ARSIF sur la réponse à l'offre de soins de l'Ile-de-France en hyperbarie.
Les premiers échanges ont mis en avant que le maintien de l'activité d'hyperbarie est nécessaire sur l'Ile-de-France, avec la création d'un centre moderne. Cependant, il y a un besoin de renouvellement des caissons de la région car les 2 de l'Ile-de-France sont trop vétustes (plus de 30 ans). Cependant, aujourd'hui, aucun établissement ne s'est manifesté pour être ce centre avec l'achat d'un nouveau caisson hyperbare.

Pour l'activité de médecine nucléaire, la date d'arrêt n'a pas encore été prévue car les moyens présents à ce jour permettent de fonctionner jusqu'à la fermeture définitive du site.
Il semblerait que l'APHP ait un projet de reconstruction d'un service de médecine nucléaire sur Cochin avec la reprise de l'activité de l'Hôtel Dieu et du Val-de-Grâce.
Il aurait été exprimé un souhait de pouvoir occuper le service de médecine nucléaire du Val-de-Grâce par l'APHP pendant la période de travaux. Ce projet n'a pas fait l'objet pour le moment de discussion entre le SSA et le siège de l'AP-HP.
De plus, des discussions ont eu lieu entre le SSA et l'AP-HP sur l'occupation du service de médecine nucléaire du Val-de-Grâce par la Pitié Salpêtrière pendant la période de leurs travaux (à compter de l'été 2015) avec la possibilité de bénéficier de la PUI. Le SSA n'est pas opposé, un dossier est à construire notamment sur les plans juridique, organisationnel et financier.

2. Présentation de la répartition des activités de la PHM-IF

La répartition des spécialités de la PHM-IF proposée par le SSA est la suivante :

	SITE DE BEGIN	SITE DE PERCY
Activités communes	- Chirurgie Orthopédique - Chirurgie Viscérale - Chirurgie Ophtalmologique - Réanimation – USC - SAU - Médecine interne - Cardiologie non interventionnelle – USIC - Gastro-Entérologie - Oncologie-Chimiothérapie - Consultation ORL - Psychiatrie	
Activités spécifiques des sites	- Chirurgie Urologique - Chirurgie Gynécologie-Sein - Orthogénie - Endocrinologie - Maladies infectieuses et tropicales - Rhumatologie	- Chirurgie Thoracique - Chirurgie vasculaire - Chirurgie maxillo-faciale - Neurochirurgie - Centre de traitement des brûlés - Coronarographie-Angioplastie - Hématologie - Neurologie - Pneumologie - SSR

2.1. Spécialités du site de Bégin

Les nouvelles activités prévues sur le site de l'HIA Bégin, provenant du Val-de-Grâce sont : l'urologie et la chirurgie ophtalmologique.
Ces activités ne présentent pas de points bloquants sur le territoire.

Cependant, il est prévu un arrêt de l'activité d'obstétrique au 30 juin 2015, en raison d'effectifs tendus, principalement en gynécologues-obstétriciens et dans une moindre mesure en sages-femmes, rendant difficile l'organisation, la poursuite de la sécurité des soins et le dispositif de garde. De plus, le SSA ne souhaite pas conserver cette activité car le projet de service du SSA 2020 est fondé sur un recentrage sur la mission opérationnelle et cette activité ne relève pas du contrat opérationnel.
L'activité de la maternité de l'HIA Bégin s'élève à 1 130 accouchements.

Des échanges ont eu lieu avec le GH Paris Est pour un transfert d'une partie de l'activité de Bégin sur l'hôpital Tenon. Des travaux ont débuté en septembre 2014 sur l'hôpital Tenon pour une rénovation de la maternité. Ces travaux sont prévus pour une durée de 18 mois. Il semblerait que l'hôpital Tenon puisse accueillir à l'issue, entre 700 et 900 accouchements. Tenon accepterait d'inscrire des parturientes en provenance de Bégin à partir de l'été 2015. L'HIA Bégin proposera également aux parturientes de les inscrire sur d'autres maternités du territoire.

Une communication devra être préparée et partagée entre le SSA et l'ARSIF sur la fermeture de cette maternité.

2.2. Spécialités du site de Percy

Les nouvelles activités prévues sur le site de l'HIA Percy, provenant du Val-de-Grâce sont : la neurochirurgie, la coronarographie-angioplastie et la chirurgie vasculaire. De plus, il est prévu une augmentation de lits de réanimation de 10 à 14 et d'USC de 8 lits.

Les activités de neurochirurgie et de chirurgie vasculaire ne présentent pas de points bloquants sur le territoire.

Concernant la coronarographie-angioplastie, le SSA souhaite avoir une offre complète de cardiologie sur l'HIA Percy qui constitue un enjeu défense de créer un centre «d'activité lourde» de cardiologie sur la plateforme hospitalière militaire Ile-de-France.
Le projet médical de cardiologie de Percy est centré sur :

- ⇨ la prise en charge cardiologique des militaires, qui détient une place importante à travers les soins et les expertises. Aujourd'hui, 30% des expertises réalisées à l'HIA Percy sont liées à la rythmologie.
- ⇨ un centre « d'activité lourde » de cardiologie, notamment avec la prise en charge coronarographique.

Ainsi, l'activité coronaire réalisée aujourd'hui sur l'HIA Val-de-Grâce serait transférée sur l'HIA Percy. Percy dispose aujourd'hui de l'activité de rythmologie type 1, de la chirurgie thoracique et vasculaire, de l'IRM cardiaque et du TDM coronaire.

Des discussions sont engagées avec l'hôpital Béclère pour la construction du projet médical de cardiologie de l'HIA Percy. L'objectif est de réaliser un projet partagé et novateur civilo-militaire, de redéfinir la capacité hospitalière de cardiologie sur les 2 sites pour n'avoir qu'un seul site de coronarographie, de rythmologie et un seul USIC. Ainsi, une exploitation commune du plateau technique serait réalisée.
Pour la rythmologie de type 1, des discussions sur le regroupement des 2 services de rythmologie de Percy et Béclère ont déjà commencé en amont de l'annonce de la fermeture du Val-de-Grâce.

L'ARSIF soutient le projet de cardiologie de l'HIA Percy mais souligne que les conséquences sur le Centre Chirurgical Marie Lannelongue (CCML) et sur l'Hôpital Béclère doivent être prises en compte.

L'APHP aurait exprimé son souhait de « récupérer » l'activité de neurologie du SSA sur l'hôpital Béclère dans le cadre d'une constitution d'un GCS de moyens, « en échange de la cardiologie ». Le SSA n'est pas favorable à ce projet.

3. Calendrier des transferts d'activités

La proposition de calendrier de transfert et d'arrêt des activités du Val-de-Grâce est conditionnée par des questions de sécurité du site, des personnels et des patients.
Le départ de la réanimation prévu à l'été 2015 impactera la sécurité des patients. Un projet de convention avec la BSPP est envisagé pour maintenir une assistance d'urgence sur le site du Val-de-Grâce jusqu'à sa fermeture.
Ainsi, à compter de l'été 2015, les activités maintenues sur le site n'accepteront plus que des cas « légers ». Il sera toutefois maintenu 2 salles de bloc opératoire pour les activités ambulatoires en ophtalmologie et en endoscopie. Le site du Val-de-Grâce sera donc une structure médicale avec un plateau technique de type ambulatoire à compter de l'été 2015. Le transfert des activités médicales est envisagé à partir de l'été 2016.

Chronologie des transferts d'activités qui n'existent pas à Bégin ou à Percy actuellement
Chronologie des arrêts des activités non transférées

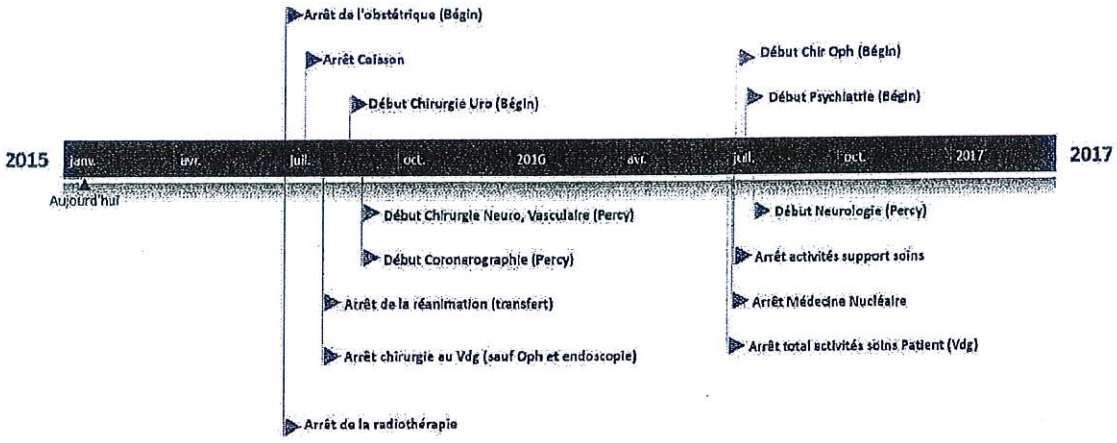

4. Occupation des locaux du Val-de-Grâce

Des échanges ont eu lieu entre le SSA et l'Institut Curie pour une occupation éventuelle du Val-de-Grâce (blocs opératoires, salles de consultations, plateau technique chimio...) pendant la réalisation de leurs travaux soit à compter de 2016. Cependant les travaux de l'Institut Curie sont prévus pendant une durée allant au-delà de la fermeture du Val-de-Grâce. Le dossier doit être instruit dans un premier temps par le Ministère de la Défense et la Commission de sécurité sur la faisabilité de cette « occupation ».

En synthèse, la répartition des spécialités de la PHM-IF ne comporte pas de grandes difficultés à l'exception de la cardiologie.
L'ensemble des représentants de l'ARSIF ne sont pas opposés à l'organisation des activités présentées par le SSA au sein de la PHM-IF.
Un point sera réalisé avec l'APHP.
Les modalités d'arrêt des activités du Val-de-Grâce non transférées au sein de la PHM-IF sont organisées et anticipées avec l'ARSIF.
Les premières activités du Val-de-Grâce arrêtées ou transférées débuteront à l'été 2015.
Une communication devra être préparée et partagée avec le SSA afin d'avoir un discours partagé SSA-ARSIF.
La prochaine échéance est le comité directeur du 30 janvier 2015 où le Directeur central du service de santé des armées arbitrera sur la répartition des activités au sein de la PHM-IF et sur le calendrier.
Ensuite, une révision de l'arrêté conjoint Ministère de la Santé et Ministère de la Défense, définissant les autorisations du SSA, devra être réalisée pour l'été 2015.